

Avant de débiter notre déclaration préalable, nous souhaitons exprimer notre mécontentement quant au fait que tous les suppléants ne puissent pas siéger aujourd'hui. Nous avons bien conscience du caractère particulier de ce type de réunion mais nous ne pouvons accepter le motif des contraintes techniques. Il existe à l'heure actuelle des logiciels permettant de supporter un nombre bien plus important de participants à une visioconférence. Notre syndicat vit cette situation une nouvelle fois comme la volonté d'affaiblir le rôle et la représentativité des organisations syndicales.

Mme la Directrice Académique, Mmes et Mrs les membres de la CAPD,

Tout d'abord, le SE-Unsa21 souhaite à tous que tout aille pour le mieux en cette période de crise sanitaire.

Cette CAPD s'inscrit dans un contexte particulier.

Face au covid-19, le monde entier connaît actuellement une crise sanitaire d'une ampleur majeure. Ni notre pays ni notre Éducation nationale n'y ont été préparés. Et pourtant, le monde enseignant se retrouve en 1^{ère} ligne et fait face dignement.

En 1^{ère} ligne tout d'abord, pour assurer **l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise**. Les enseignants de notre département n'ont pas manqué de répondre présents à cet appel.

Cette solidarité importante mise en place dans des délais records nécessite d'être soutenue pour être pérenne.

D'une part, au niveau sanitaire. S'il a fallu jusqu'ici gérer la pénurie, la DSDEN doit désormais demander que du matériel soit commandé par les collectivités locales : du gel hydroalcoolique, du savon, des masques, des produits de nettoyage doivent arriver dans les écoles d'accueil. Il n'est pas entendable que les volontaires puissent faire sans. En effet, ceux-ci entrent en contact avec du public au même titre que les

policiers qui effectuent les contrôles des justificatifs de déplacements. Notre ministère doit assurer la sécurité sanitaire des personnels et des élèves accueillis. Au niveau départemental, des consignes claires et précises doivent être données.

D'autre part, cet engagement doit être reconnu. Un IEN du département a évoqué des versements d'HSE. Où en est-on ? Le SE-Unsa propose que cette question soit remontée à notre ministère.

Enfin, il est indéniable que les IEN ont toute leur place dans la gestion de la crise, notamment dans la relation avec les décideurs locaux. Cependant, le SE-Unsa demande qu'une communication départementale soit privilégiée, notamment en utilisant les boîtes mails professionnelles et non en demandant aux directeurs de servir encore d'intermédiaires.

Les enseignants demandent de la transparence. Certaines circonscriptions utilisent un tableau en ligne pour s'inscrire. Pourquoi ne pas imaginer un article sur eprim21 avec des liens vers un tableau en ligne pour chaque école d'accueil ? Ainsi, les enseignants verraient où sont les besoins. Ils pourraient aussi s'inscrire dans une école au plus près de chez eux, pas forcément dans leur circonscription et choisir les plages de la journée.

Les enseignants sont aussi en 1ère ligne pour **poursuivre leur travail dans des conditions inconnues jusqu'alors**. Permettre dans cette période de confinement, aux élèves et aux familles de conserver les repères apportés par l'école est primordial. Les relations avec la maîtresse ou le maître, entre élèves, avec le travail scolaire et la culture de manière plus générale est une véritable bouffée d'oxygène dans ce moment ô combien anxiogène.

Chaque jour, les enseignants font preuve de réactivité, d'inventivité pour maintenir le lien avec tous leurs élèves. Face à une très forte hétérogénéité des maîtrises de la langue et des techniques de communication électroniques tout est fait pour introduire au mieux l'école à la maison. Devant le risque de creuser les inégalités, les enseignants ont besoin de confiance, d'aide et non de contrôle. Ainsi, le SE-Unsa demande qu'une harmonisation des ressources pédagogiques numériques des différentes circonscriptions soit faite au niveau départemental.

Certains enseignants du département ont reçu de la part de leur IEN des demandes de retour sur la «continuité pédagogique» mise en place afin, je cite, «d'en juger les forces et les faiblesses». Le SE-Unsa rappelle que les enseignants doivent se sentir accompagnés, aidés, soutenus et non jugés.

L'expression de notre ministre « bienveillance par tous et pour tous » doit trouver sa traduction quotidiennement dans notre département. Vous en êtes Madame la Directrice académique la garante.

Nous ne pouvons clore la question de cette crise sanitaire sans évoquer la direction d'école. Une fois de plus le dévouement et le professionnalisme de ces personnels est mis à rude épreuve.

Avec des consignes floues, souvent contradictoires et parfois inexistantes, il a fallu gérer la fermeture des écoles aux élèves, la mise en place de la « continuité pédagogique » et l'accueil des enfants de personnels soignants par les enseignants volontaires, le tout en un week-end.

Depuis, le quotidien est toujours aussi difficile. Plus que jamais, ces personnels ont besoin du soutien de leur hiérarchie. Ils doivent être soutenus en cas de contact difficile avec certains parents et pour l'accueil d'élèves au comportement perturbateur. Il n'est pas non plus acceptable d'entendre que des tableaux de présence de volontaires dans l'école soient gérés par des directrices-teurs.

Nous vous avons aussi alertée sur les difficultés de gérer pendant ce confinement les dossiers d'admission en 6ème. Depuis, une décision a-t-elle été prise ?

Pour le SE-Unsa, il est indispensable de reconnaître l'extraordinaire investissement des directrices et directeurs d'école. À l'issue de cette crise sanitaire, le ministère devra se souvenir du rôle primordial qu'ils ont joué et devra agir pour leur permettre d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions. Les directrices et directeurs n'ont que trop attendu. Concernant le Comité départemental de suivi sur la direction, le recensement des applications utilisées par les directeurs du département est-il prêt à être étudié ?

Par ailleurs, en raison de cette crise **la question de la réforme des retraites** est mise en suspend. SE-Unsa ne souhaite pas rajouter de l'huile sur le feu mais il convient de rappeler que le travail engagé autour de la revalorisation plus que nécessaire, a mis en évidence l'exceptionnelle défiance des enseignants vis-à-vis de leur ministre.

Depuis le début de son ministère, M. Le Ministre a creusé un gouffre entre lui et les enseignants. Loi « confiance », réforme du BAC, gestion des effectifs, évaluations nationales... même la revalorisation a dû attendre une autre réforme plus que contestée pour être évoquée. Tout comme le travail sur la direction d'école qui n'a pu prendre de la consistance qu'à l'aune d'un drame humain.

La défiance des enseignants envers leur institution est de plus en plus importante. Une récente enquête du SE-Unsa l'a confirmée. La réforme des retraites n'y fait pas exception. Nos collègues ne croient plus aux promesses.

Par ailleurs, le SE-Unsa déplore que le gouvernement ait fait le choix d'utiliser le 49.3. Ce passage en force, si peu surprenant soit-il, ne saurait rassurer la population face à une réforme qui, par son impréparation, suscite de nombreuses inquiétudes. Malgré tout, l'Unsa avec le SE-Unsa continuera à faire valoir ses propositions auprès de l'exécutif et poursuivra son action pour obtenir des avancées, des garanties et toujours plus de justice sociale en suivant une seule ligne : **pas d'agent puni ni perdant.**

Enfin, l'adoption de la « loi de modernisation de la fonction publique » votée contre l'avis unanime des personnels supprime des CAPD les compétences des deux domaines qui comptent le plus pour nos collègues : les mutations et l'avancement. Cette volonté de destruction du dialogue social réduit les prérogatives des organisations syndicales. Alors que les CAP étaient un lieu d'échanges et de débats, permettant un éclairage et un contrôle mutuels des situations des personnels, ainsi que l'établissement de règles claires, les personnels ne seront dorénavant plus protégés par des regards croisés.

Vous allez vous retrouver Madame la Directrice Académique seule face à l'incompréhension, le mécontentement et la colère qui ne manqueront pas de se manifester chez nos collègues qui se sentiront floués par les décisions prises. Là où habituellement, les organisations syndicales apportaient, souvent avec beaucoup de pédagogie, l'explication de la non obtention d'un poste ou d'une promotion, il n'y aura plus qu'un interlocuteur, vos services qui devront seuls informer et expliquer. Il n'y aura plus qu'un lien direct entre les professeurs et leur administration. En faisant disparaître le collectif, on choisit l'individualisme forcé.

Nos collègues sont attachés à la transparence de leurs opérations de carrière. Cela va augmenter d'autant la crispation des personnels, si leurs représentants ne peuvent plus être présents lors des différentes opérations de gestion.

Il n'est pas admissible nous ne soyons plus en mesure de les représenter correctement. Cela est préjudiciable aux collègues ainsi qu'à l'institution.

Concrètement, nous demandons :

- à avoir les documents avant diffusion aux personnels, dans les comités techniques, devenus compétents en la matière.
- à ce que l'administration nous réponde sur des sujets concernant des situations personnelles de collègues lorsque nous la solliciterons.
- à obtenir les fichiers pour chaque étape du processus de mutation afin d'assurer correctement notre mission de représentants des personnels.

Avant d'aborder l'ordre du jour, un mot sur les **temps partiels**, question ô combien importante pour nos collègues. La période de demande est terminée et de nombreux enseignants sont dans l'attente et l'inquiétude quant à votre décision. Nous n'avons malheureusement plus l'occasion de discuter de la circulaire temps partiel. Pourtant, il apparaît urgent de la faire évoluer tant celle-ci reste toujours aussi maigre en terme de quotités. En effet, les enseignants de Côte d'Or n'ont toujours pas la possibilité de travailler à 80% par exemple. Le SE-Unsa condamne toute forme d'obstacle à l'élargissement des possibilités de temps partiels ouvertes par la loi de 2003. Il exige le respect des textes par l'administration et demande qu'il soit accordé à tous les personnels quels que soient leurs postes et avec la quotité souhaitée.

Les mutations nationales ont enfin livré leur verdict. Les résultats sont toujours éloignés des attentes et de très nombreux enseignants restent dans l'impasse et parfois même dans des situations dramatiques. Pour les non-satisfaits, ce sont à présent les demandes d'ineat-exeat qui s'ouvrent à eux. Madame la Directrice Académique, le SE-Unsa21 vous demande, aujourd'hui, de permettre au plus grand nombre d'obtenir leur mutation par le biais des ineat/exeat.

Concernant les opérations du mouvement, les enseignants de Côte d'Or sont dans l'inquiétude quant au calendrier. Compte tenu du report du CTSD, les dates de saisie du mouvement risque également d'être reportées. Pouvez-vous doré et déjà nous les communiquer.

La circulaire mouvement n'est toujours pas sortie et nous laisse dans le flou quant aux décisions que vous aurez prises à ce sujet. Nous demandons que les organisations syndicales en soient destinataires avant sa diffusion afin qu'elles puissent faire remonter leurs remarques. Un regard croisé permettrait d'anticiper certains problèmes.

Pour finir sur le mouvement, le SE-Unsa21 n'accepte pas que les postes d'ULIS deviennent des postes à profil. Postes qui nécessitent déjà une spécialisation qui se suffit à elle-même. De plus, les critères de classement des collègues ne sont pas détaillés. C'est à dire que les enseignants postulent sans en connaître les règles.

Nous nous retrouvons ce jour pour traiter l'**avancement accéléré des collègues** aux échelons 7 et 9. Malgré nos revendications, l'AGS n'est toujours pas prise en compte ! Seule l'appréciation finale entre dans le barème. Cela trahit l'esprit du PPCR pour l'avancement des PE. Le SE-Unsa est attaché au statut général

de la Fonction Publique qui prévoit la prise en compte à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle pour l'avancement.

Le SE-Unsa dénonce toute promotion basée essentiellement sur le « mérite » et rappelle son attachement à la prise en compte de l'ancienneté dans les promotions.

Par ailleurs, de nombreux collègues nous ont interpellés pour nous faire part de leur déception de découvrir ce qui semble être un manque de cohérence entre l'évaluation de leurs compétences et l'appréciation finale posée. Ce qui ne leur permet pas du coup de prétendre à la promotion espérée. Nous demandons, dans le cadre d'une évaluation bienveillante et constructive, plus d'harmonie entre l'appréciation finale posée et l'évaluation réalisée lors du rendez-vous de carrière.

Nous déplorons que certains collègues aient une appréciation finale inférieure à l'ensemble de leurs items. Les collègues vivent cette situation comme une injustice, comme une absence de reconnaissance de leur valeur professionnelle par l'administration. Le SE-Unsa réclame que les collègues aient une appréciation finale correspondant à la globalité de leurs items. Ainsi, un collègue avec une majorité d'«excellent» devrait avoir une appréciation finale «excellent».

Le faible nombre de recours nous interroge. Une des explications est que certains de nos collègues sont totalement désabusés et n'ont pas la force d'aller jusqu'au recours.

Enfin, nous nous interrogeons quant à la prise en compte de la répartition genrée pour ces avancements ainsi que l'attribution des reliquats. Nous aurons l'occasion d'en discuter en séance.

Merci pour votre attention.